

INSTITUTION SAINT-PIERRE

RENTREE SCOLAIRE 2020 - 2021

SOMMAIRE

Informations pratiques

a) Dates et heures de rentrée	1-2
b) Calendrier scolaire	3
c) Horaires de fonctionnement	4
d) Retards et absences	5
e) Services (garderies - études - restauration)	5-6
f) Fournitures scolaires	7
g) Bibliographie	7

Pastorale : Informations disponibles sur notre site internet :

<http://www.college-saintpierre.eu/pastorale/>
<http://www.lycee-saintpierre.eu/Pastorale>

Séjours à l'étranger : les informations vous seront communiquées ultérieurement.

Règlement financier 2020-2021 - annexe au contrat de scolarisation

a) Les tarifs	8-9
b) Les réductions	10
c) Les modalités de facturation	10
d) Les modalités de paiement	11
e) Les bourses	11
f) Les assurances	12

Informations pratiques

a) Dates et heures de rentrée :

Rentrée	
NOTRE-DAME SAINT- LOUIS	<p><u>Pour tous</u> : Invitation des familles à rencontrer les enseignants dans les classes le : Lundi 31 août de 16 h à 17 h.</p> <p><u>Rentrée des élèves</u> : Mardi 1er septembre 2020 à 8 h 30.</p> <p>Maternelle petite section : voir informations annexes transmises directement aux familles à la fin de l'année scolaire 2019 -2020.</p>
COLLEGE	<p><u>Classes de 6^{ème}</u> - Rentrée des élèves : mardi 1er septembre à 8 h 00</p> <p>Distribution des livres et des casiers le jour de la rentrée.</p> <p><i>Il est demandé :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Un chèque de caution de 60 € à l'ordre de l'OGEC Saint-Pierre. Celui-ci sera rendu en juin 2021 lors de la restitution complète et en bon état des livres. - Un cadenas de bonne qualité pour le casier. <p>Accueil des élèves et des familles sur la cour à 7 h 45 avec café offert par l'A.P.E.L. le mardi 1er septembre. Appel nominatif des élèves à 8 h 00. Matinée en compagnie du professeur principal. Après-midi : 13 h 40 à 16 h 40 : temps d'intégration.</p> <p style="text-align: center;">Photos individuelles et groupes classes le mardi 1er septembre</p> <hr/> <p><u>Classes de 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}</u> - Rentrée des élèves : mercredi 2 septembre à 8 h 00</p> <p>Les élèves prennent connaissance de leur classe (affichage) et se regroupent par classe sur la cour. Matinée en compagnie du professeur principal. Prévoir un sac pour emporter les livres qui seront distribués le matin. Il vous est demandé de donner à votre enfant le jour de la rentrée un chèque de caution de 60 € à l'ordre de l'OGEC Saint-Pierre. Celui-ci sera rendu en juin 2021 lors de la restitution complète et en bon état des livres. Début des cours à 8h le jeudi 3 septembre selon l'emploi du temps.</p> <p style="text-align: center;">Photos individuelles et groupes classes le jeudi 3 septembre</p>

		Rentrée (suite)
LYCEE	Classes de 2^{nde}	<p>Mardi 1er septembre : 9 h-10 h 30 : Accueil par le chef d'établissement, le responsable de niveau et l'équipe enseignante, séance plénière, informations diverses. 10 h 30-10 h 50 : Pause. 10 h 50 à 12 h 00 : Journée d'intégration avec le professeur principal. 13 h 45 à 14 h 30 : Lecture du règlement par M. Crépin en présence des professeurs principaux. 14 h 30 à 16 h 45 : Suite de la journée d'intégration.</p>
	Classes de 1^{ère}	<p>Mercredi 2 septembre : 8 h -9 h 30 : Accueil par le chef d'établissement, le responsable de niveau et l'équipe enseignante, séance plénière, informations diverses. 9 h 30-9 h 50 : Pause 9 h 50-12 h 00 : Avec le professeur principal, démarches administratives et présentation de l'année. Jeudi 3 septembre : 8 h 00 : Lecture du règlement intérieur par M. Crépin en présence des professeurs principaux.</p>
	Classes de T^{ale}	<p>Mercredi 2 septembre : 8 h -9 h 30 : Avec le professeur principal, démarches administratives et présentation de l'année. 9 h 30-9 h 50 : Pause 9 h 50 -12 h : Accueil par le chef d'établissement, le responsable de niveau et l'équipe enseignante, séance plénière avec lecture du règlement, informations diverses.</p> <p style="text-align: center;">Photos individuelles et groupes classes le 4 septembre</p>
INTERNAT	Collège	<p>4^{ème} et 3^{ème} : Mardi 1er septembre à 17 heures (veille de la rentrée) Rendez-vous au Collège, 33 rue Samaritaine : - Distribution des casiers (prévoir 2 cadenas à clé de bonne qualité) - Le double de la clé du cadenas sera gardé, à l'internat, sous enveloppe au nom de l'élève. Puis accueil de tous les élèves pensionnaires à l'internat pour l'installation dans les chambres : Pour les filles, rendez-vous au Lycée, 7 rue Villeneuve. Pour les garçons, rendez-vous à la maison St Jean-Marie Vianney, 27 rue Docteur Nodet.</p>
	Lycée	<p>Secondes : Lundi 31 août de 17 h à 19 h Premières et Terminales : Mardi 1er septembre de 17 h à 19 h</p> <p>Pour les filles, rendez-vous au Lycée, 7 rue Villeneuve. Pour les garçons, rendez-vous à la maison St Jean-Marie Vianney, 27 rue Docteur Nodet.</p> <p>Pour tous : - Accueil des élèves pour l'installation dans les chambres. - Distribution des casiers (prévoir 2 cadenas à clé de bonne qualité). - Le double de la clé du cadenas sera gardé sous enveloppe au nom de l'élève.</p>
	Collège et Lycée	<p>Le règlement intérieur de l'internat et les modalités concernant notamment la présence de votre enfant le mercredi après-midi et la nuit du mercredi au jeudi feront l'objet d'une circulaire spécifique la première quinzaine de juillet. <i>Les familles doivent fournir alèse, draps, enveloppe de traversin, oreiller et taie d'oreiller, couvertures ou couettes et couvre-lit (dimension des lits : 190 x 90).</i> L'inscription à l'internat se fait pour l'année scolaire. Pour les familles qui le souhaitent, un accueil est proposé le dimanche soir à partir de 20 h 30. Les élèves auront pris leur disposition pour le dîner. Un petit déjeuner sera servi au restaurant scolaire du lycée, le lundi matin. Réservation et règlement sur EcoleDirecte - rubrique "réservations" - de l'espace famille.</p>

b) Calendrier scolaire :

NOTRE-DAME SAINT-LOUIS	Les réunions de classes seront transmises à la rentrée.													
COLLEGE	<p><u>Réunion de parents :</u></p> <p>Classes de 6ème A - B - C – D Jeudi 3 septembre de 18 h à 20 h.</p> <p>Classes de 6ème E - F - G Lundi 7 septembre de 18 h à 20 h.</p> <p>Classes de 5^{ème} Mardi 8 septembre de 18 h à 19 h 30</p> <p>Classes de 4^{ème} et 3^{ème} Jeudi 10 septembre de 18 h à 19 h 30</p> <p style="text-align: center;">Forum de rentrée : jeudi 3 septembre, sur le temps de midi : présentation des activités péri-éducatives et des activités de l'Association Sportive.</p>													
LYCEE	<p>Réunion de parents de Secondes Vendredi 4 septembre à 17 h 00</p> <p>Réunion de parents de Premières Lundi 7 septembre à 18 h 00</p> <p>Réunion de parents de Terminales Vendredi 11 septembre à 17 h 00</p>													
INSTITUTION	<p>Vacances scolaires :</p> <table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 15%;">Toussaint</td> <td>Du vendredi 16 octobre 2020 après la classe au lundi 2 novembre 2020 matin.</td> </tr> <tr> <td>Noël</td> <td>Du vendredi 18 décembre 2020 après la classe au lundi 4 janvier 2021 matin.</td> </tr> <tr> <td>Hiver</td> <td>Du vendredi 5 février 2021 après la classe au lundi 22 février 2021 matin.</td> </tr> <tr> <td>Printemps</td> <td>Du vendredi 9 avril 2021 après la classe au lundi 26 avril 2021 matin.</td> </tr> <tr> <td>Pont</td> <td>Pont de l'Ascension : mercredi 12 mai 2021 après la classe au lundi 17 mai 2021</td> </tr> <tr> <td>Été</td> <td>Fin des cours : mardi 6 juillet 2021 après la classe.</td> </tr> </table>		Toussaint	Du vendredi 16 octobre 2020 après la classe au lundi 2 novembre 2020 matin.	Noël	Du vendredi 18 décembre 2020 après la classe au lundi 4 janvier 2021 matin.	Hiver	Du vendredi 5 février 2021 après la classe au lundi 22 février 2021 matin.	Printemps	Du vendredi 9 avril 2021 après la classe au lundi 26 avril 2021 matin.	Pont	Pont de l'Ascension : mercredi 12 mai 2021 après la classe au lundi 17 mai 2021	Été	Fin des cours : mardi 6 juillet 2021 après la classe.
Toussaint	Du vendredi 16 octobre 2020 après la classe au lundi 2 novembre 2020 matin.													
Noël	Du vendredi 18 décembre 2020 après la classe au lundi 4 janvier 2021 matin.													
Hiver	Du vendredi 5 février 2021 après la classe au lundi 22 février 2021 matin.													
Printemps	Du vendredi 9 avril 2021 après la classe au lundi 26 avril 2021 matin.													
Pont	Pont de l'Ascension : mercredi 12 mai 2021 après la classe au lundi 17 mai 2021													
Été	Fin des cours : mardi 6 juillet 2021 après la classe.													

c) Horaires de fonctionnement

NOTRE – DAME	<p><u>Horaires du matin : 8 h 30 – 11 h 30</u></p> <p>1) L'accueil :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accueil en garderie payante : voir page 5 (Services) - Accueil sur la cour de récréation de 8 h 15 à 8 h 30 pour les élèves de la maternelle grande section au CM2. - Accueil dans les classes de 8 h 15 à 8 h 30 pour les élèves de maternelle petite et moyenne sections. <p>2) La sortie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sortie de tous les élèves à 11 h 30. - Surveillance sur la cour <u>jusqu'à 12 heures au plus tard.</u> <p><u>Horaires de l'après-midi : 13 h 30 – 16 h 45 (maternelles et élémentaires)</u></p> <p>1) L'accueil :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accueil sur la cour de récréation de 13 h 15 à 13 h 30. - Il n'y a pas d'accueil en maternelle après 13 h 30 (pour ne pas déranger la sieste). <p>2) La sortie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tous les élèves sont gardés sur la cour de récréation de 16 h 45 à 17 h 00, en attendant que vous veniez les chercher. - Tous les élèves vont ensuite en garderie ou à l'étude : voir page 5.
SAINT-LOUIS	<p><u>Horaires du matin : 8 h 30 – 12 h 00</u></p> <p>1) L'accueil :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accueil en garderie payante : voir page 5. - Accueil sur la cour de récréation de 8 h 00 à 8 h 20 puis dans les classes à partir de 8 h 20. - Mercredis matins - Ateliers sportifs, culturels, artistiques : 9 h à 12 h sur inscription (garderie à partir de 8 h 00). <p>2) La sortie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sortie de tous les élèves à 12 h 00. - Surveillance sur la cour <u>jusqu'à 12 h 10 au plus tard.</u> <p><u>Horaires de l'après-midi : 13 h 30 – 16 h 15</u></p> <p>1) L'accueil :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accueil sur la cour de récréation de 13 h 20 à 13 h 30. - Il n'y a pas d'accueil en maternelle après 13 h 30 (pour ne pas déranger la sieste). <p>2) La sortie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les élèves de la grande section maternelle au CM2 sont gardés sur la cour de récréation de 16 h 15 à 16 h 45. - Les élèves de la maternelle petite section et moyenne section vont directement à la garderie.
COLLEGE	<p>Accueil des élèves à partir de 7 h 30</p> <p><u>Horaires des cours</u> la présence des élèves est obligatoire sur la cour 5 mn avant le début des cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Matin : de 8 h 00 à 12 h 00, (éventuellement 12 h 20 en classe de 4ème et 3ème) 11 h 50 le mercredi matin. Le portail ferme à 7 h 55 - Après-midi de 13 h 40 à 16 h 40 - le portail ferme à 13 h 35
LYCEE	<p><u>Horaires des cours</u> : Accueil des élèves à partir de 7 h 35 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du lundi au vendredi : de 8 h à 17 h 40 avec une coupure minimum d'une heure pour le repas

d) Retards et absences

Tout retard ou absence doit être signalé le matin même avant 9 heures.

Soit, en passant, par le standard général de l'institution 04 74 32 10 90
Soit en contactant directement le site de scolarisation de votre enfant :

Ecole Notre-Dame 04 74 32 10 93 contact@ecole-notredame.eu	Ecole Saint-Louis 04 74 32 10 94 contact@ecole-saintlouis.eu	Collège Saint-Pierre 04 74 32 10 92 viescolaire@college-saintpierre.eu	Lycée Saint-Pierre 04 74 32 10 91 viescolaire@lycee-saintpierre.eu
---	--	---	---

Dès son retour, l'élève remettra un mot de votre part à son enseignant (écoles), ou justifiera de son absence ou de son retard auprès de la vie scolaire (collège et lycée).

Les absences non justifiées seront signalées à la DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale) par nos soins.

Pour qu'un élève quitte son établissement sur le temps scolaire, un écrit de votre part est exigé.

Pour les internes : Toute absence ou retard doit être justifié(e) par un écrit à l'adresse mail suivante :

internat@institution-saintpierre.eu

Pour les écoles Notre Dame et Saint-Louis :

Compte tenu des règles de sécurité en vigueur (plan Vigipirate) les familles doivent impérativement avoir quitté l'établissement à 8 h 30 précises. De plus, les portes des écoles et du collège resteront fermées à partir de 8 h 30.

En cas de retard les familles devront se présenter à l'accueil de chaque établissement afin d'obtenir un billet de retard qui permettra l'entrée en classe. A partir de trois retards les familles seront convoquées par le Chef d'établissement.

Sur ces différents points merci de consulter le règlement intérieur des établissements.

e) Services (garderies – études – restauration)

Garderies et études

NOTRE-DAME	<p>Disponibles dès le 1^{er} jour de la rentrée.</p> <p>Matin : Une garderie assure l'accueil des élèves de 7 h 30 jusqu'à 8 h 15. Maternelles PS et MS : les élèves sont accueillis dans la classe à partir de 8 h 15. De la GS maternelle au CM2 : Les élèves sont accueillis sur la cour de 8 h 15 à 8 h 30.</p> <p><i>Pour des raisons de sécurité, aucun enfant ne doit arriver sur la cour de l'école avant 8h15 (pas de surveillance).</i></p> <p>Soir :</p> <p>Maternelles : Les élèves sont à la garderie à partir de 17 h jusqu'à 18 h 15 (18 h le vendredi). Elémentaires : L'étude permet aux élèves de faire leurs devoirs, elle débute à 17 h et se termine à 18 h 15 (18 h le vendredi).</p> <p>Les parents peuvent venir chercher les élèves à tout moment.</p>
	<p>Disponibles dès le 1^{er} jour de la rentrée.</p> <p>Matin</p> <p>Maternelles : Une garderie assure l'accueil des élèves de 7 h 30 jusqu'à 8 h 20. Elémentaires : Les élèves sont pris en charge de 7 h 30 à 8 h 00 à la garderie, ensuite ils se rendent sur la cour du cycle 3.</p> <p><i>Pour des raisons de sécurité, aucun enfant ne doit arriver sur la cour de l'école avant 8 h (pas de surveillance).</i></p> <p>Soir</p> <p>Maternelles Les élèves sont à la garderie à partir de 16 h 45 jusqu'à 18 h 15 (18 h le vendredi).</p> <p>Elémentaires : L'étude permet aux élèves de faire leurs devoirs, elle débute à 16 h 45 et se termine à 18 h 15 (18 h le vendredi).</p> <p>Les parents peuvent venir chercher les élèves à tout moment.</p>
SAINT-LOUIS	

e) Services (suite)

COLLEGE	<p>Etudes surveillées : possibles les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 17 h 00 à 18 h 00 au plus tard. Sortie possible à 17h30. NB : demi-pensionnaires et externes : les études commenceront le mardi 1er septembre.</p> <p>Mme Damesin, psychologue, propose aux élèves un espace d'écoute, elle est soumise au secret professionnel. Elle occupe une place neutre, un lieu « à part », où chacun peut venir déposer ses questions et ses difficultés, afin de les dépasser, dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - scolaire : méthode de travail, panique devant la feuille d'examen, relations problématiques avec un enseignant ou des élèves, non motivation pour le travail, etc.... - personnel : mal-être, angoisses, doutes, inquiétude, découragement, difficultés relationnelles, familiales, etc.
----------------	--

Restauration	
NOTRE-DAME / SAINT-LOUIS	<p>Notre-Dame : les élèves de la grande section maternelle au CM2 déjeunent au restaurant scolaire du collège sous forme de self dirigé. Les élèves de petite et moyenne sections sont accueillis à la cantine de l'école (service à table).</p> <p>Saint-Louis : les élèves de la grande section maternelle au CM2 déjeunent sous forme de self dirigé. Les les élèves de petite et moyenne sections sont servis à table.</p> <p>Inscriptions à la demi-pension : en début d'année, les familles choisissent le régime de leur (s) enfant (s) dans l'espace famille EcoleDirecte Pour les repas occasionnels : l'inscription se fait le matin même dans les classes.</p> <p>Pour des raisons d'organisation et de gestion, les forfaits ne sont modifiables qu'une fois dans l'année, sous réserve d'avis favorable du chef d'établissement. Dans le cadre des forfaits, les repas non consommés ne seront pas remboursés.</p>
COLLEGE / LYCEE	<p>L'inscription à la demi-pension au forfait donne droit aux repas des lundis, mardis, jeudis et vendredis. Il est possible, en fonction de l'emploi du temps des enfants, d'ajuster les jours de repas pris régulièrement chaque semaine. Régime et jour(s) de repas à renseigner sur EcoleDirecte jusqu'au 15 septembre.</p> <p>Tout changement de régime (externe ou demi-pensionnaire) ou du nombre de repas pris régulièrement chaque semaine doit avoir l'accord du chef d'établissement. Le changement de régime, s'il est accepté, a un caractère définitif ensuite.</p> <p>Les repas exceptionnels devront être réservés et réglés sur EcoleDirecte - rubrique "réservations" - de l'espace famille.</p> <p>COLLEGE : Chaque élève dispose d'une carte nominative qui fait office de carte d'accès au restaurant scolaire. Le goûter est servi à 16h45 exclusivement aux élèves pensionnaires du collège. Le repas du mercredi : il est servi à 12 h 15 uniquement au restaurant du lycée, 7 rue Villeneuve. Les élèves demi-pensionnaires du collège souhaitant prendre leur repas ce jour-là, accompagneront les pensionnaires.</p> <p>LYCEE : Chaque élève disposera dans le courant du mois de septembre d'une carte nominative qui fera office de carte d'accès au restaurant scolaire, de carte de lycéen et carte d'accès au lycée.</p> <p>La perte de cette carte obligera l'élève à en racheter une nouvelle auprès de la vie scolaire pour le prix de 10 euros.</p>

f) Fournitures scolaires

N-DAME / ST-LOUIS	<p><i>Les listes sont disponibles sur le site internet de l'Institution :</i></p> <p>Ecole Notre-Dame : http://www.ecole-notredame.eu/infos-pratiques/listes-des-fournitures-scolaires/ Ecole Saint-Louis : http://www.ecole-saintlouis.eu/infos-pratiques/listes-de-fournitures-scolaires/</p> <p>Vous pouvez également les commander sur https://www.scoleo.fr/ (Site de fournitures scolaires proposé par l'APEL).</p>
COLLEGE	<p>Les listes des fournitures sont disponibles sur le site internet de l'Institution : http://www.college-saintpierre.eu/informations-pratiques/fournitures-scolaires/</p> <p>Vous pouvez également les commander sur SCOLEO (Site de fournitures scolaires proposé par l'APEL) : https://www.scoleo.fr/</p> <p>Le jour de la rentrée, se présenter avec de quoi écrire (papier, cahier de textes, crayons). N'apporter aucune autre fourniture.</p>
LYCEE	<p>La liste concernant les fournitures scolaires sera communiquée par les professeurs à la rentrée. Pour le jour de la rentrée des classes, les élèves apporteront uniquement leur agenda, une trousse et des feuilles.</p>

g) Bibliographie

COLLEGE	<p>Vous trouverez sur le site internet de l'Institution une liste de lectures conseillées par les enseignants : http://www.college-saintpierre.eu/informations-pratiques/bibliographie/</p>
LYCEE	<p>Les listes seront disponibles sur le site internet de l'Institution à partir du 10 juillet 2020. http://www.lycee-saintpierre.eu/Pedagogie/Revisions_d_ete</p>

Règlement financier 2020-2021 (annexe au contrat de scolarisation)

a) Tarifs pour l'année scolaire par enfant

INSTITUTION	Journalier	Mensuel (x 10 mois)	Annuel
Cotisation UDOGEC (reversée intégralement, elle est destinée à financer l'organisation de l'Enseignement catholique diocésain et national) :			
Pour un enfant scolarisé à l'école			37.10 €
Pour un enfant scolarisé au collège			54.30 €
Pour un enfant scolarisé au lycée (+ CRAEC)			56.90 €
Cotisation diocésaine de solidarité immobilière (par enfant)			12.00 €
Assurance « scolaire et extra-scolaire » détails page 14			11.00 €

ECOLES NOTRE-DAME / SAINT-LOUIS	Journalier	Mensuel (X 10 mois)	Annuel
Contribution des familles forfaitaire		58.00 €	
Forfait Demi-pension (repas et encadrement du midi)			
4 repas par semaine		80.00 € Soit 5.56 € le repas	
3 repas par semaine (jours définis à la rentrée)		60.00 €	
2 repas par semaine (jours définis à la rentrée)		40.00 €	
1 repas par semaine (jour défini à la rentrée)		20.00 €	
Repas acheté à l'unité (repas et encadrement du midi)	6.50 €		
Garderie matin (facturation mensuelle)	1.95 €		
Garderie soir (facturation mensuelle) :			
Attention : en cas de dépassement de l'horaire : une pénalité de 10 € par 10 minutes sera appliquée.	3.00 €		
Matériel de culture religieuse du CE1 au CM2			15.00 €

Spécificités Notre-Dame :	Journalier	Mensuel (x 10 mois)	Annuel
Anglais (de la maternelle PS au CM2)		48.00 €	
Cotisation informatique (du CP au CM2)			50.00 €
Spécificités Saint-Louis :	Journalier	Mensuel (x 10 mois)	Annuel
Activités du Mercredi 3A		27.00 €	
Activités du Mercredi 3A & Anglais renforcé CM1-CM2		43.00 €	

COLLEGE et LYCEE	Unité	Mensuel (x 10 mois)	Annuel
Contribution des familles forfaitaire - Collège 6^{ème} à 3^{ème}		78.50 €	
Contribution des familles forfaitaire - Lycée 2^{nde} à T^{ale}		100.50 €	
Forfait dispositif « English Studies » : 6 ^{ème} - 5 ^{ème} - 4 ^{ème} - 3 ^{ème} et section européenne anglais lycée		10.00 €	
Forfait option « théâtre » - collège		10.00 €	

COLLEGE et LYCEE (suite)	Unité	Mensuel (x 10 mois)	Annuel
Forfait Demi-pension (repas et encadrement du midi)			
4 repas par semaine		91.00 €	
3 repas par semaine (jours définis à la rentrée)		68.00 €	
2 repas par semaine (jours définis à la rentrée)		46.00 €	
1 repas par semaine (jour défini à la rentrée)		23.00 €	
Pension (hors contribution des familles)			
Accueil du dimanche soir		73.00 €	

Spécificités collège	Unité	Mensuel	Annuel
Repas acheté à l'unité (repas et encadrement de midi)	7.50 €		
Droit d'usage des livres			35.00 €
Documents de Travaux pratiques et photocopies (tarif selon classe/section)			de 25 € à 45 €
Matériels divers dont technologie et arts plastiques			13.00 €
Activités sportives en déplacement 6 ^{ème}			25.00 €
Carte de Restauration scolaire (si perte ou endommagement/unité)	10.00 €		

Spécificités lycée	Unité	Mensuel	Annuel
Ticket repas acheté à l'unité (repas et encadrement de midi)	8.00 €		
Carte de Restauration scolaire (si perte ou endommagement/unité)	10.00 €		

Contact comptabilité familles :

Pour toute demande relative à nos facturations, nous vous remercions de bien vouloir nous contacter par messagerie électronique à l'adresse suivante : adr@institution-saintpierre.eu pour faciliter le bon traitement de votre demande qui doit recueillir au préalable l'accord de la Direction.

Précisions importantes :

- Les établissements de l'Institution Saint-Pierre étant associés par contrat avec l'Etat, **la scolarité des élèves est gratuite, les enseignants sont rémunérés par l'Etat**. La contribution des familles est destinée à **financer les investissements immobiliers**, ainsi que les **dépenses liées au caractère propre** des établissements.
- Demi-pension et pension** : c'est un forfait annuel selon le niveau de scolarisation. Il est calculé sur la base de 36 semaines de cours aux écoles, 34 semaines au collège et 32 semaines au lycée et 29 semaines pour les BTS (compte tenu des larges périodes de stages). De ce fait, il intègre les absences liées aux vacances scolaires, jours fériés, stages, voyages scolaires, périodes d'examens. **NB : le choix de la demi-pension et de la pension se fait pour l'année scolaire entière.**
- En cas d'absence prolongée pour une maladie dûment constatée par certificat médical**, les sommes trop perçues au titre de la demi-pension ou de la pension seront remboursées. Pour éviter les suivis administratifs fastidieux (surtout dans les écoles), les remboursements seront faits par virement **en fin d'année scolaire sur demande des familles. Merci de faire une demande écrite avec copie du certificat médical.**
- En cas de déménagement ou d'exclusion définitive**, les remboursements interviennent à compter du premier jour du mois qui suit ces événements.
- En cas de non-paiement**, de rejet de prélèvement, les frais bancaires seront imputés sur le relevé de contributions. L'Institution intentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées. **En outre, en cas d'impayés**, sans explication des parents, et après relances des sommes, l'Institution se réserve le droit (conformément au contrat de scolarisation entre les parties) de:
 - ne pas réadmettre à la demi-pension et à la pension l'élève pour la période suivante. Il en avertira la famille par lettre recommandée avec accusé de réception avant le départ en congés.
 - ne pas réinscrire l'élève l'année scolaire suivante.

b) Réductions

Pour les familles ayant plusieurs enfants dans l'Institution :	Ecoles	Collège et Lycée
2 enfants dans l'Institution	- 50 € par an et par enfant	- 60 € par an et par enfant
3 enfants dans l'Institution	50% de la contribution des familles pour le 3 ^{ème} enfant	50% de la contribution des familles pour le 3 ^{ème} enfant
4 enfants dans l'Institution	Gratuité pour le 4 ^{ème} enfant	Gratuité pour le 4 ^{ème} enfant

Des réductions sont accordées pour les personnes travaillant dans l'Enseignement catholique, merci de vous rapprocher du Chef d'établissement et de l'Intendance.

Pour toute situation particulière (perte d'emploi, parent isolé, situation sociale difficile...) : Veuillez prendre contact avec le Chef d'établissement.

c) Modalités de facturation

La facturation annuelle sera établie pour le 30 septembre est consultable sur <http://www.ecoledirecte.com> dans votre **Espace famille/ Situation financière**. Pour les nouvelles familles vos codes vous sont transmis par les secrétariats des établissements. En cas de besoin, merci de les contacter.

Cette facture comprend la contribution des familles, les forfaits de demi-pension ou de pension, les cotisations au réseau de l'Enseignement catholique, etc... Son paiement est échelonné sur l'année scolaire, via 10 prélèvements.

Pour les écoles : les repas facturés à l'unité et les garderies feront l'objet d'une facturation complémentaire mensuelle dont le montant sera ajouté au prélèvement prévu du mois en cours.

Les dépenses facultatives sur inscriptions, comme par exemple, les voyages scolaires, les repas exceptionnels, les préparations aux certificats de langues, ... sont gérées depuis votre Espace famille

<http://www.ecoledirecte.com> dans les menus **Réservations** (cliquez sur la photo de l'enfant concerné) puis **Paiements en ligne** (espace famille).

C'est depuis ces menus que :

- Vous pourrez réserver les repas exceptionnels de votre enfant.
- Vérifier la bonne inscription de votre enfant à une activité péri-scolaire (l'inscription est faite par le secrétariat selon les informations de l'enseignant responsable)
- Composer votre panier et Payer **en carte(s) bleue(s)** (plusieurs titulaires possibles).

A noter enfin que, depuis votre Espace famille <http://www.ecoledirecte.com> / **Situation financière**, le site vous propose 3 onglets qui vous permettent de consulter : "Votre compte", "Votre porte-monnaie" et "Vos factures".

d) Modalités de paiement

Paiement des factures :

Les factures sont payables par **prélèvements (mode de règlement préférentiel)**, par **cartes bleues** ou en espèces aux accueils des établissements (dans la limite légale de 1 000 € par année scolaire).

Les paiements en cartes bleues sont réalisables depuis votre Espace famille <http://www.ecoledirecte.com> dans le menu **Paiements en ligne**.

Suite à la recrudescence des chèques sans provision, ce mode de paiement n'est plus accepté.

Dates des prélèvements / des paiements par autres moyens

Prélèvements	Autres moyens
21 Septembre (acompte forfaitaire selon Régime) *	31 août (acompte forfaitaire selon Régime) *
15 Octobre	15 Octobre
16 Novembre	
15 Décembre	
15 Janvier	15 Janvier
15 Février	
15 Mars	
15 Avril	15 Avril
17 Mai	
15 Juin	
15 Juillet (Solde ou Remboursement par virement)	15 Juillet (Remboursement par chèque si > 50 € sinon report sur N+1)

* **Le paiement CB ou le prélèvement d'acompte forfaitaire selon Régime est de** (montant par élève) :

- Élève Externe : 100 €
- Élève Demi-pensionnaire : 200 €
- Élevé Pensionnaire 600 €

Paiement des activités péri-scolaires et autres fournitures :

Les inscriptions, ne font pas l'objet d'une facture mais d'une inscription dans un "porte-monnaie" consultable depuis votre Espace famille <http://www.ecoledirecte.com> dans le menu **Paiements en ligne**.

C'est depuis ce module que vous devrez régler ces inscriptions aux **activités et frais annexes**, par cartes bleues.

Cela vous permet de régler librement en choisissant les dates, les montants. Ainsi, par exemple, plusieurs payeurs (sous réserve de pouvoir se connecter à votre espace personnel) peuvent participer à l'échange d'un enfant, et les paiements peuvent correspondre au mieux avec vos rentrées d'argent (étrennes, cadeaux d'anniversaire,...).

e) Bourses (montants définis par l'Etat)

COLLEGE	<ol style="list-style-type: none"> 1. Bourses nationales de collège: Les demandes sont à renouveler chaque début d'année, courant septembre. 2. Bourses nationales d'entrée au lycée : Dossier à constituer en fin d'année de 3^{ème}.(jusqu'à début juillet)
LYCEE	<ol style="list-style-type: none"> 3. A l'entrée en Seconde, les dossiers de bourses ont déjà été établis par les familles dans l'Etablissement d'origine, (le transfert de bourse de l'Etablissement d'origine au lycée Saint-Pierre se fait automatiquement). 4. Les années suivantes (1ère et Terminale) la bourse est reconduite automatiquement. 5. A la fin de chaque année scolaire, il est possible de déposer une demande pour l'année suivante.

f) Assurance scolaire et extra-scolaire

Tout élève, dans le cadre de sorties scolaires (à l'étranger ou sur le territoire français) doit être titulaire d'une assurance scolaire :

Deux cas de figure peuvent se présenter :

- 1. Vous avez souscrit auprès de votre assureur ce type de contrat pour la durée de l'année scolaire.** Vous pourrez être amené(e) à produire une attestation d'assurance à la demande de l'Institution, en cas de sinistre déclaré ou lors d'un séjour linguistique à l'étranger.
- 2. Vous n'avez pas souscrit ce type de contrat, dans ce cas, vous avez la possibilité de le faire auprès de la Mutuelle Saint-Christophe par l'intermédiaire de l'établissement :** Montant annuel de l'assurance : **11.00 €**

Si vous optez pour l'assurance scolaire de la Mutuelle Saint-Christophe :

Vous pouvez télécharger directement l'attestation d'assurance ainsi que le tableau des garanties pour votre ou vos enfant(s) sur le site internet de la Mutuelle St-Christophe :

<https://www.saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents>

Cette assurance couvre :

- 1. Tout accident corporel - 24h/24, 365 jours par an.**
- 2. Toutes les activités scolaires et extra-scolaires, à l'exclusion d'activités professionnelles ou agricoles non organisées par l'établissement.**

Déclaration d'accident :

Accident survenu lors du temps scolaire :

La déclaration d'accident scolaire s'établit auprès des Secrétariats des écoles Saint-Louis et Notre-Dame et de l'accueil des collèges et lycées Saint-Pierre au plus tard 5 jours après l'accident.

Accident survenu en dehors du temps scolaire ou pendant les vacances, vous devrez déclarer vous-même l'accident au plus tard 5 jours après l'accident :

Sur le site internet de la Mutuelle Saint-Christophe :

<https://www.saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents>

ou en contactant la Mutuelle Saint-Christophe – service des accidents scolaires,
277 rue Saint Jacques - 75256 Paris Cedex 05 - Tél : 01 56 24 76 00

ou par mail : sinistres.scolaires@msc-assurance.fr

Préciser le n° de contrat : 20840011701887

Toute déclaration non effectuée dans les 5 jours sera rejetée sans recours possible.